

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 7 février 2024**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Gabriel Dagenais	Vice-Président
M. Dominic Asselin	
M. Dominic Bergeron (virtuel)	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
M. André Mongeau	
M. Pascal Savard (virtuel)	
M. Normand Sénéchal	
M. Pierre-Luc Tremblay (virtuel)	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Sont absents :

Mme Daphnée Young Beauchamp
Mme Véronique Menand
M. Charles Perreault

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

365^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par M. Dominic Asselin :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

NOTE IMPORTANTE

LA SÉANCE ORDINAIRE SERA TENUE EN PRÉSENTIEL, LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.

Le 31 janvier 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande du président vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel pour les membres du conseil d'administration le mercredi **7 février 2024, 19 h**, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 **Ouverture de la séance**
- 2.0 **Prise des présences et constatation du quorum**
- 3.0 **Adoption de l'ordre du jour**
- 4.0 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire et du 17 janvier 2024** ([docs 4.0](#))
- 5.0 **Affaires découlant des procès-verbaux**
- 6.0 **Période de questions – Public**
- 7.0 **Comité de parents**
- 8.0 **Direction générale** (*temps estimé : 30 minutes*)
 - 8.1 PEVR – Suivi
 - 8.2 Plan de rattrapage – Information
 - 8.3 Adoption du projet de loi 23 – Suivi – Information
 - 8.4 Fusion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle – Lancement en consultation – *Adoption* ([doc. 8.4](#))
 - 8.5 Renouvellement du contrat de Constellio – gestion documentaire – *Adoption* ([doc. 8.5](#))
- 9.0 **Gouvernance** (*temps estimé : 15 minutes*)
 - 9.1 Prise d'acte d'une assermentation d'un membre du conseil d'administration – *Adoption* ([doc. 9.1](#))
 - 9.2 Déclarations articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie – *Adoption* ([docs 9.2](#))
- 10.0 **Rapport d'activités de la direction générale – Information**
- 11.0 **Affaires diverses**
- 12.0 **Levée**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2024

366^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 janvier 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique en suivi à une interrogation soulevée lors de la dernière séance que les statistiques relatives à la longévité des directions d'établissements à leurs postes demeurent à venir.

6 Période de questions – Public

M. Marc Lepage, résident de Mont-Blanc, demande s'il existe un programme de prévention de l'épuisement professionnel au sein du Centre de services scolaire des Laurentides.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'un tel programme existe et invite M. Lepage à prendre contact avec le service des ressources humaines pour en savoir plus ou pour postuler, s'il le désire.

7.0 Comité de parents

Il est précisé par l'administrateur, M. Normand Sénéchal, qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité de parents depuis la dernière séance du conseil d'administration et qu'en conséquence, il n'y a pas de compte rendu à faire.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR - Suivi

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il n'y a pas de suivi particulier à faire relativement au Plan d'engagement vers la réussite avant la fin de l'étape scolaire se terminant le 16 février. Par la suite, sur la base des résultats obtenus, il y aura des mesures à prendre pour se réajuster et convenir des suivis à effectuer.

8.2 Plan de rattrapage - Information

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique qu'un montant de 912 000 \$ a été octroyé pour l'année 2023-2024 et que toutes les écoles ont un plan de rattrapage sur deux axes, soit :

- a) Académique
- b) Social // émotionnel

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, rappelle que huit journées scolaires ont été manquées et qu'il y aura du tutorat et du soutien pédagogique. Le déploiement sera différent selon les niveaux scolaires : primaire, secondaire, la formation générale des adultes et la formation professionnelle.

Il est précisé que tout le personnel requis est en poste, tant pour le volet académique que pour le volet émotionnel.

Certains administrateurs demandent des précisions.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que le financement accordé est en proportion du nombre d'élèves et du nombre de jours scolaires manqués.

8.3 Adoption du projet de loi 23 – Suivi – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, demande aux membres s'ils ont des questions quant aux informations qui ont été transmises relativement au projet de loi 23.

Il n'y a aucune question.

8.4 Fusion de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle – Lancement en consultation – Adoption

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait une présentation du projet de résolution. Celui-ci indique que des informations quant au projet ont déjà été véhiculées au comité consultatif de gestion ainsi qu'aux conseils d'établissement de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle. Des constats ont été faits et un document relatant ces constats est présenté aux administrateurs. Il est notamment indiqué qu'à la formation générale des adultes, il y a un taux d'absentéisme de plus de 30 %, ce qui est extrêmement préoccupant. Il y a un problème au niveau du taux de diplomation et de qualification et le taux d'abandon est très élevé. Pourtant, le rapport élèves versus enseignants est plus élevé au Centre de services scolaire des Laurentides que dans les autres centres de services scolaires comparables. Des sommes plus importantes que dans d'autres organisations sont investies et pourtant les résultats sont moins bons.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que certains programmes en formation professionnelle sont moins attrayants, dont notamment Service en restauration l'École Hôtelière des Laurentides, tandis que certains programmes ont plus le potentiel d'attirer des élèves, comme Charpenterie-menuiserie.

Le Service aux entreprises est quant à lui en développement.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que la solution proposée est de fusionner la formation générale des adultes, la formation professionnelle ainsi que le Service aux entreprises. Il sera possible de faire des passerelles entre les services et de travailler sur la motivation des élèves. Le Service aux entreprises contribuera à la reconnaissance des acquis pour favoriser le cheminement des élèves. Il pourrait y avoir une optimisation des ressources.

Les administrateurs, M. Normand Sénéchal, Mme Marie-Hélène Vigeant et M. Dominic Bergeron, questionnent la nouvelle organisation administrative.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il faudra s'inspirer des bonnes pratiques de d'autres organisations qui ont ce type de structure et que l'objectif pour le moment n'est pas de rationaliser au niveau des directions, car il y a beaucoup de travail à faire et de mauvaises pratiques à défaire. Il ne faut pas démobiliser les ressources.

De plus, il est précisé que le but premier n'est pas d'économiser, bien qu'il pourrait y avoir certaines économies à réaliser notamment au niveau du secrétariat. L'objectif est plutôt de bénéficier de la synergie entre toutes ces offres de formation.

L'administrateur, M. Dominic Bergeron, questionne comment il sera possible d'améliorer la pédagogie.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il faut briser le travail en silo et travailler sur les motivations.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, indique que le type de synergie recherchée existe au niveau collégial et cette synergie permet aux élèves de se dépasser. Le défi est de briser le travail en silo tout en gardant les différences. Toutefois, l'idée de ce changement est saluée puisque des équipes dynamiques permettent une plus grande qualification.

L'administrateur, M. Pascal Savard, mentionne que ce changement peut être bénéfique pour les jeunes qui partent du secondaire et qui peuvent se perdre lorsqu'ils arrivent au niveau de la formation générale des adultes.

Le vice-président, M. Gabriel Dagenais, mentionne qu'il faudrait être attentifs à certains angles morts et avoir des statistiques, car le logement plus cher sur le territoire a un impact sur la diplomation.

L'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, indique qu'il faut effectivement des statistiques puisque les résultats de la formation générale des adultes du Centre de services scolaire des Laurentides sont à contre-courant de ce qui se passe dans d'autres régions et organisations où il y a une plus grande diplomation.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il y a effectivement des statistiques à obtenir et à suivre.

L'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, mentionne que l'implantation du Programme de soutien au comportement positif (SCP) au niveau de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes contribuera aux améliorations.

367^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la fusion pour unifier le Centre de formation professionnelle des Sommets/L'Horizon et l'École Hôtelière des Laurentides sous une seule direction, tel qu'il appert de la 184^e résolution du conseil d'administration en date du 8 juin 2022;

ATTENDU que faisant suite à un état de situation, il a été établi que les résultats attendus n'étaient pas à la hauteur des investissements consacrés au niveau de la formation générale des adultes;

ATTENDU que les ressources investies doivent être optimisées et qu'il faut favoriser les passerelles pour les élèves entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle de façon à améliorer les taux de réussite et la diplomation;

ATTENDU que selon les articles 101 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, les conseils d'établissement du centre de formation professionnelle et de la formation générale des adultes doivent être consultés sur la fusion et sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire;

ATTENDU que le comité de parents doit être consulté dans le cadre du processus de modification desdits actes d'établissement;

ATTENDU que la consultation pour fusionner les actes d'établissement du centre de formation professionnelle et de la formation générale des adultes se fait également par le biais de la consultation quant au plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles;

CONSIDÉRANT l'argumentaire de la direction générale déposé en annexe de la présente résolution au soutien de la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Gabriel Dagenais :

DE LANCER UNE CONSULTATION auprès des instances devant être consultées afin de fusionner la formation générale des adultes et la formation professionnelle et leurs établissements respectifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 Renouvellement du contrat de Constellio – gestion documentaire – Lancement en consultation

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

368^e RÉSOLUTION :

ATTENDU qu'il est temps de renouveler le contrat de l'application permettant la gestion documentaire pour la période 2024-2027;

ATTENDU qu'un avenant contractuel est à signer avant le 31 janvier 2024 qui maintient les conditions de l'offre de l'entente de 2021-2023 en dehors des demandes de développements tel qu'il appert du document joint à la présente résolution;

CONSIDÉRANT qu'il existe un argumentaire afin de soutenir qu'un changement de fournisseur occasionnerait des frais et des démarches supplémentaires pour le Centre de services scolaire des Laurentides et ne servirait pas, en conséquence, l'intérêt du public;

ATTENDU qu'en vertu du seuil contractuel selon la délégation de fonctions et de pouvoirs aux points 93 et 97 et au 7.5.4 de la politique d'approvisionnement du Centre de services scolaire des Laurentides, le directeur général peut consentir à l'octroi d'un contrat de renouvellement de trois ans de l'application Constellio;

ATTENDU que la durée du contrat de trois ans est conforme au paragraphe 6.8 de la politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction;

ATTENDU que la dépense est inférieure au seuil d'appel d'offres public de 121 200 \$, étant d'environ 10 000 \$ par année pour trois ans;

ATTENDU que le conseil d'administration peut également autoriser l'octroi d'un renouvellement de trois ans de l'application Constellio en fonction du point 7.5.19 de la politique d'approvisionnement;

ATTENDU que la politique d'approvisionnement adoptée par le conseil d'administration est en cause dans l'octroi d'un avenant de renouvellement 2024-2027 à Constellio Inc;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, du service des ressources matérielles et du transport et du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

D'ENTÉRINER l'octroi d'un avenant de renouvellement auprès de Constellio Inc. pour la période 2024-2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 GOUVERNANCE

9.1 **Prise d'acte d'une assermentation d'un membre du conseil d'administration – Adoption**

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

369^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que deux postes étaient à combler au sein du conseil d'administration à titre de membres :

- Membre du personnel, professionnel non enseignant;
- Membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;

ATTENDU qu'il y a absence de candidature au poste de membre du personnel professionnel non enseignant;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Charles Perreault par la 355^e résolution du conseil d'administration en date du 17 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :

Que le conseil d'administration **PRENNE ACTE** que la prestation de serment a été effectuée par ce membre devant le directeur général ce 5 février 2024 tel que requis par la *Loi sur l'instruction publique*.

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général confirme que le membre précité a prêté serment devant le directeur général et fait la déclaration suivante :

« Je, soussigné(e), (), domicilié(e) au (), déclare sous serment, conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, que je m'engage à remplir fidèlement les devoirs de ma charge, à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides dans le respect des normes d'éthique et de déontologie édictées par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

De plus, je m'engage à agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui me sont conférés, avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération, bonne foi, prudence, diligence, loyauté, dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Laurentides et des élèves qu'il dessert.

Je respecterai la confidentialité de tout renseignement de nature confidentielle qui m'est transmis ou qui est porté à ma connaissance à l'occasion ou pendant l'exercice de mes fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration et après la fin de mon mandat. »

La prestation de serment du membre est insérée au livre des délibérations du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Déclarations articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution pour prendre acte des déclarations transmises à déposer devant le conseil d'administration.

370^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022;

ATTENDU QU'en vertu des articles 4 et 12 du Règlement, les administrateurs doivent faire des déclarations à être déposées devant le conseil d'administration conformément à l'article 45 dudit règlement;

ATTENDU QUE des modèles de déclaration ont été transmis aux membres nommés le 17 janvier 2024, soit messieurs Dominic Bergeron et Charles Perreault, qui ont également pu prendre connaissance du Règlement précité;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau :

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PRENNE ACTE DU DÉPÔT desdites déclarations qui seront transmises au comité de gouvernance et d'éthique afin de permettre le traitement approprié de celles-ci, conformément aux obligations légales et dans le respect des impératifs de confidentialité dans la mesure prévue par la loi, et qui seront éventuellement transmises aux services des archives afin de respecter le calendrier de conservation du Centre de services scolaire des Laurentides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - INFORMATION

Le rapport d'activités de la direction générale a été transmis aux administrateurs, il n'y a pas de question.

11.0 Affaires diverses

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il y a eu une commande de lunettes spéciales pour éclipse solaire et qu'il y a également des capsules éducatives en préparation, qui seront véhiculées à tous les employés et parents. Toutefois, selon les informations à venir, il pourrait y avoir un second regard quant au positionnement du Centre de services scolaire des Laurentides quant à la journée de l'éclipse. Le problème de déplacement à l'extérieur à l'heure de l'éclipse semble plus important qu'initialement anticipé.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il y a également des rencontres prévues avec les conseils d'établissements de Notre-Dame-de-la-Sagesse et de l'école au Cœur-de-La-Nature pour un jumelage au niveau de la direction.

12.0 Levée de la séance**371^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Sénéchal de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

